



CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 21 DECEMBRE 2023
COMPTE-RENDU

Le 21 décembre 2023, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole SÉGALEN-HAMON, Maire, suivant convocation du 15 décembre 2023.

Date d'affichage de la convocation : 15 décembre 2023

Date d'affichage du compte-rendu : 22 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Nicole SÉGALEN-HAMON, Alban LE ROUX, Marion PICART, Jean-Baptiste PATAULT, Caroline DANIEL, Alain DUIGOU, Catherine MÉVEL-BOUCHERY, Corinne GRINCOURT, Philippe AUZOU, Laurence GUÉVEL, Vanessa LENOIR, Yann CASTELOOT, Yannick BIHAN, Yann HAMON, Yannick LABREUCHE, Nolwenn HERVET, François de GOESBRIAND, Jean-Yves BRIANT, Jacques AUTRET, Léonie SIBIRIL, Céline PAUCHET.

Avait donné procuration : Christophe REBUFFAUD à Caroline DANIEL, Marion QUÉRÉ à Vanessa LENOIR.

Secrétaire de séance : Yann CASTELOOT

Assistait également : Annie SALIOU

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1. DECISION MODIFICATIVE BUDGET MOUILLAGES

Monsieur Philippe AUZOU propose, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023, au Conseil Municipal d'approuver le projet de décisions modificatives du budget principal ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitre 011	compte 673	Titres annulés	-800
	compte 61558	Entretien réparation	400
Chapitre 012	compte 6218	Autre personnel extérieur	400
TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT ...			

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative.

2. TARIFS 2024

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023, Monsieur Alain DUIGOU invite le Conseil Municipal à donner un avis favorable pour augmenter les tarifs 2024 de 4% et les établir ainsi qu'il suit :

TARIFS 2024	2023	2024
LOCATION SALLES		
Location salles Mairie		
Mairie grande salle (carantécois)	185	192
Mairie grande salle (extérieurs)	281	292
Mairie salle des mariages (carantécois)	154	160
Mairie salle des mariages (extérieurs)	224	233
Réunion entreprise et syndic (max 2H)	108	112
Club House Base Nautique		
Associations Carantec	gratuit	gratuit
Particuliers, entreprises, associations extérieures	705	734
Foyer pour tous		
Journée jusqu'à 22 h	184	191
Après-midi (goûters.....)	84	87
Réunion entreprise et syndic (max 2H)		112
Salle de l'Etoile		
Particuliers, entreprises	705	734
Location association locale/jour	gratuit	gratuit
Location association locale/jour avec chauffage	gratuit	gratuit
Salles du Centre Socioculturel		
Forum Carantécois jusqu'à minuit	157	164
Forum non carantécois jusqu'à minuit	209	217
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (carantécois)	191	199
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (extérieur)	264	275
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (carantécois)	355	369
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (extérieur)	473	492
Réunion entreprise et syndic (max 2H)	108	112
Expositions		
Tarif par jour pour une salle	6,5	15
Location d'une salle par un professionnel		
Tarif pour une séance de 1h30		10
Location ancien Syndicat d'Initiative		
Tarif à la journée	11	11
Tarif mensuel	227	236
Préau école de Callot (Tarif par jour)		
Professionnels, Amateurs et Associations carantécoises	7,4	15
Professionnels, Amateurs et Associations extérieures	14	20
LOCATION DE MATERIEL		

Podium 1ère journée	132	137
Podium /jour supplémentaire	78	81
Scène mobile (la journée)	324	337
Frais de déplacement scène mobile : Tarif au km	2	2,10
Barrière / jour moins de 3 jours	2	2,10
Barrière / jour plus de 3 jours	1	1,05
Panneau ou grille d'exposition (+ 80 € caution/an.)	3	3,15
Barnum 3m X 6m (+ 400 € caution) pour une durée de 72h	116	120
Barnum 4,5m X 6m (+ 400 € caution) pour une durée de 72h	173	180
Tables/jour	3	3,15
Chaise/jour	1,10	1,15
DROITS DE PLACE		
Marché et cirques		
Minimum de perception (moins de 8 m)	6,35	6,60
Minimum de perception avec branchement	10,00	10,40
Marchés /m linéaire/jour au-delà de 8 m	0,80	0,85
Marchés avec branchement /m linéaire/jour	1,30	1,35
Echafaudage et divers/m ² /jour	0,35	0,40
Exposition vente/jour	73,20	76,15
Exposition vente 1/2 journée	51,00	53
Cirques/m ² /jour	0,66	0,70
Manèges / jour	14,15	14,75
Occupation temporaire /m ² /jour (ex. installation de bungalows sur le domaine public)	1,30	1,35
Espace non couvert pour cérémonie laïque		
Parc Claude Goude - Maximum 2h et sans réception	225	234
Terrasses		
Occupation à l'année/m ² /an	27,3	28,4
Occupation saisonnière/m ²	21	22,0
CIMETIERE		
Concessions tombe pleine terre ou caveau		
15 ans	180	187
30 ans	317	330
50 ans	509	529
Concessions colombarium (cimetière du bourg)		
Mise à disposition provisoire pdt 1 an (communal)	64	67
8 ans	184	192
15 ans	344	358
30 ans	689	716
Concessions Caverne (cimetière de Kernus)		
15 ans	88	91
30 ans	157	164
50 ans	255	265

Cavurne : vente		
4 urnes	373	388
Caveau : vente au prix coutant		
Caveau 6 places	1837	1911
Caveau 4 places	1623	1688
Dispersion de cendres		
Plaque gravée jardin du souvenir	136	141
Concession perpétuelle apposition plaque jardin du souvenir	239	248
MAIN D'ŒUVRE		
Heure de main d'œuvre	29	30,50
Frais d'entretien des salles louées (si non assuré par le loueur)	121	126
PORT		
Droit d'occupation pour le poste à essence	211	219
CORPS-MORTS : cf délibération mouillages		
TAILLE DE HAIES EN CAS DE DEBORDEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE		
A concurrence de 2m de hauteur /ml côté voie	12,5	13
Au-delà de 2m de hauteur /ml côté voie	24,40	25,50
JARDIN DES MERS		
Demi-journée	25	26
5 demi-journées	118	123
Tarif dégressif à partir 2ème stage (frères et sœurs) -5%	111	116
MEDIATHEQUE		
Carantécois résident permanent adulte	20	21
Carantécois résident permanent couple	33	35
Résident permanent -18 ans (parent abonné)	gratuit	gratuit
Résident permanent - 18 ans (parent non abonné)	10	10
Etudiant et demandeur d'emploi	12	13
Abonnement EHPAD écoles	33	gratuit
Touristes résidents occasionnels adulte/semaine	7	7
Touriste résident occasionnel –18 ans/semaine	6	6
Touriste résident occasionnel caution	68	71
Commune extérieure	23	24
Commune extérieure couple/an	42	43
Commune extérieure -18 ans (parent abonné)	gratuit	gratuit
Commune extérieure -18 ans (parent non abonné)	10	10
Photocopies noir et blanc	0,50	0,50
Amende de retard restitution livre	5	5
Accès gratuit Internet : demandeurs d'emploi et étudiants	gratuit	gratuit
LOYERS		
Logement rue Pasteur F5 (loyer + charges)	469	487
Charges d'électricité et eau par mois (personnel et prestataires mairie)	49	70

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs 2024.

3. TARIFS ENFANCE-JEUNESSE

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023 et de la commission Enfance-Jeunesse, Culture et Sport du 12 décembre 2023, Monsieur Alain DUIGOU invite le Conseil Municipal à donner un avis favorable pour augmenter de 4% les tarifs enfance jeunesse ainsi qu'il suit :

	Tranche 1 * Plancher CAF	Tranche 2	Tranche 3
	QF < ou = à 700	QF de 701 à 1350	QF > ou = à 1351
GARDERIE			
Matin (1/2 heure)	0,50 €	0,89 €	0,99 €
Soir (1/2 heure)	0,50 €	0,89 €	0,99 €
Goûter	0,44 €	0,87 €	0,87 €
CENTRE DE LOISIRS			
Journée	5,25 €	9,44 €	10,49 €
1/2 journée	2,60 €	4,67 €	5,19 €
Repas	2,09 €	3,76 €	4,18 €
TICKETS JEUNES / TICKETS ADOS			
Accueil matin	1,08 €	1,94 €	2,16 €
Repas	2,09 €	3,76 €	4,18 €
Accueil soir	1,08 €	1,94 €	2,16 €
Activité sans intervenant extérieur	1,26 €	2,27 €	2,52 €
Activités au local avec intervenant extérieur	2,52 €	4,54 €	5,04 €
Journée (2 activités)	2,52 €	4,53 €	5,04 €
Journée (2 activités) avec repas	4,61 €	8,72 €	9,22 €
<u>Sortie classée 1</u> : 1/2 journée avec 1 activité (ex. piscine)	4,02 €	7,24 €	8,04 €
<u>Sortie classée 2</u> : sortie à la journée (ex récré des 3 curés)	6,89 €	12,39 €	13,77 €
<u>Sortie classée 3</u> : sortie à la 1/2 journée (ex karting, bowling)	9,76 €	17,56 €	19,51 €
<u>Sortie classée 4</u> : sortie à la journée + laser Game ou cinéma	13,21 €	23,77 €	26,41 €
Journée mini CAMP	12,63 €	22,73 €	25,25 €
Nuitée	9,76 €	17,56 €	19,51 €
Repas barbecue soirée local jeunes	2,27 €	4,54 €	4,54 €
LOCAL JEUNES			
Cotisation saisonnière	6,32	11,37	12,63 €
Cotisation annuelle	12,08	21,70	24,11 €

Ces tarifs seront applicables à la rentrée de septembre 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les tarifs 2024.

4. TARIFS CANTINE

Monsieur Alain DUGOU expose :

Une délibération a été prise en juin 2023 pour valider l'application de la tarification sociale à partir de la rentrée 2023. Ces tarifs ont été calculés sur la base du tarif fixé par le Département pour les collégiens qui déjeunent 4 fois par semaine au self au 1^{er} janvier 2023 soit 3.30 €.

Au 1^{er} janvier 2024 le département a fixé ce tarif à 3.55 € soit une augmentation de 7.5%.

Au 1^{er} janvier 2024 le département a fixé le tarif du repas facturé à la commune à 4.75€ au lieu de 4.50€ soit une augmentation de 5.5%.

La proposition est une augmentation de 5.5%.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023 et de la commission Enfance-Jeunesse, Culture et Sport du 12 décembre 2023, Monsieur Alain DUGOU invite le Conseil Municipal à donner un avis favorable pour fixer les tarifs ainsi qu'il suit :

Tarifs applicables à la rentrée de septembre 2024	Tranche 1 Tarifs tranche 3 – 50%	Tranche 2 Tarifs tranche 3 - 10%	Tranche 3 – Plein tarif soit tarif appliqué par le Département
Cantine			
½ pension 1j,2j,3j,4j	1,74 €	3.13 €	3.48 €
Repas occasionnels	2.27 €	4.08 €	4.54 €
Repas non commandé	3.38 €	6.08 €	6.75 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les tarifs 2024.

5. TARIFS MOUILLAGES

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023, Monsieur Philippe AUZOU invite le Conseil Municipal à donner son accord pour appliquer une augmentation de 4% sur les tarifs mouillages et à les fixer ainsi qu'il suit :

LOCATION ANNUELLE RECONDUITE PAR TACITE RECONDUCTION (bloc sans ligne de mouillage)						
TARIFS ANNUELS	Taille des bateaux	Redevance Etat	2024 : Proposition Tarifs corps- mort HT 2023 + 4%	Redevance + Corps-mort HT	TVA	TOTAL
Usagers justifiant d'une adresse sur Carantec	Jusqu'à 4,99 m	89,02 €	73,65 €	162,67 €	14,73 €	177,40 €
	Entre 5 et 5,99 m	89,02 €	118,25 €	207,27 €	23,65 €	230,92 €
	Entre 6 et 6,99 m	89,02 €	154,42 €	243,44 €	30,88 €	274,32 €
	7 m et plus	89,02 €	200,22 €	289,24 €	40,04 €	329,28 €
Usagers ne justifiant pas d'une	Jusqu'à 4,99 m	89,02 €	91,74 €	180,76 €	18,35 €	199,11 €
	Entre 5 et 5,99 m	89,02 €	135,23 €	224,25 €	27,05 €	251,30 €

adresse sur Carantec	Entre 6 et 6,99 m	89,02 €	178,54 €	267,56 €	35,71 €	303,27 €
	7 m et plus	89,02 €	229,15 €	318,17 €	45,83 €	364,00 €
Corps-morts loués à des PROFESSIONNELS		89,02 €	154,42 €	243,44 €	30,88 €	274,32 €
Corps-morts loués aux associations nautiques carantécoises		89,02 €	77,21 €	166,23 €	15,44 €	181,67 €

LOCATION TEMPORAIRE DE CORPS-MORTS (bloc + ligne de mouillage)					
		2024 : Proposition Tarifs corps- mort HT 2023 + 4%	TVA	TOTAL TTC	
Mouillages du SAINT-KARANTEG	Jour	18,56 €	3,71 €	22,27 €	
	1 Semaine	82,72 €	16,54 €	99,26 €	
	2 Semaines	165,44 €	33,09 €	198,53 €	
	3 Semaines	248,18 €	49,64 €	297,82 €	
	Mois	260,01 €	52,00 €	312,01 €	
	Saison : mai à octobre	531,80 €	106,36 €	638,16 €	
Autres zones	1 journée	25,48 €	5,10 €	30,58 €	
	1 Semaine	49,24 €	9,85 €	59,09 €	
	2 Semaines	98,76 €	19,75 €	118,51 €	
	3 Semaines	147,72 €	29,54 €	177,26 €	
	4 semaines	175,72 €	35,14 €	210,86 €	
Bateau à l'ancre dans la zone de mouillages					
		Tarifs HT 2023	2024 : Proposition Tarifs HT + 4%	TVA	TOTAL TTC
Forfait : déplacement du bateau		71,38 €	74,24 €	14,85 €	89,09 €
Tarif / jour jusqu'à récupération du bateau par le plaisancier		26,77 €	27,84 €	5,57 €	33,41 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les tarifs 2024.

6. LOYER COOPERATIVE MARITIME

Sur proposition de Monsieur Alain DUIGOU, Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- Renouveler la location du local de la rue Neuve à la coopérative maritime.
 - Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 : le loyer mensuel augmente de 4% et passe de 364,75 € à 379.34 €.

- Dire que l'encaissement se fait à terme échu.

7. REFACTURATION VOILE SCOLAIRE

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023, Monsieur Alain DUGOU invite le Conseil Municipal à fixer le montant des participations des communes qui scolarisent plus de 5 élèves au Collège ainsi qu'il suit :

VOILE SCOLAIRE : PARTICIPATION DES COMMUNES 2023					
Nombre de séances collège	272	Printemps : 272			
Tarif par séance	19,55 €				
Coût	5 317,60 €				
Participation département/séance	3,00 €				
Total Département	816 €				
Participation collège/séance	9,68 €				
Total collège	2 633,45 €				
Participation commune/séance	6,86 €				
Total commune	1 868,15 €				
Année 2023	Carantec				
Nombre d'élèves	70	80	28	33	211
à répartir : 1 868,15 €	619,76 €	708,30 €	247,91 €	292,18 €	1 868,15€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le montant des participations des communes.

8. ACQUISITION FLOTTE ECOLE DE VOILE 2024

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023, sur proposition de Monsieur Alain DUGOU, le Conseil Municipal est invité à approuver le programme d'acquisition de la flotte 2024 pour l'école de voile et le plan de financement établi ainsi qu'il suit :

Investissement Mairie 2024		Prix unitaire HT	Quantité	Prix HT
CATAMARAN	Catamaran RS16	10 043,96 €	4	40 175,83 €
	Catamaran catsy	4 728,79 €	2	9 457,58 €
Opti	Coque opti cube safran dérive	1 445,22 €	2	2 890,43 €

Wingfoil	Aile de wing 1x2 1x3 1x4 1x5	380,86 €	4	1 523,44 €
	Planche hipe 95l	558,85 €	1	558,85 €
Windsurf	Planche à voile complète BIC Beach 185d + gréement monofilm 5m ²	1 555,16 €	2	3 110,31 €
	Techni 130l + gréement monofilm 6m ²	1 677,66 €	1	1 677,66 €
	Gréements Nautix on 2*2m ² , 3*2,5m ² , 3*3m ²	288,39 €	8	2 307,09 €
SUP	Srocka school	453,47 €	4	1 813,91 €
MOTEUR	Moteur tohatsu 15 cv	1 730,00 €	2	3 460,00 €
	Sécu 13 390	2 275,56 €	1	2 275,56 €
	15 cv Suzuki démarrage électrique	3 584,73 €	1	3 584,73 €
Total HT				72 835,39 €

Montant subventionnable ...	72 835,39 €
Subvention Conseil Départemental (20%) ...	14 567,08 €
Participation commune ...	18 000,00 €
Cession Matériel ...	11 845,00 €
Participation Carantec Nautisme ...	28 423,31 €

Madame Catherine MEVEL-BOUCHERY, Madame Marion PICART, Monsieur Philippe AUZOU, Monsieur Jean-Baptiste PATAULT, Monsieur Yannick BIHAN et Monsieur Jean-Yves BRIANT ont quitté la salle et n'ont pas pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve le programme d'acquisition de la flotte de voile 2024
- Donne son accord pour solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental.

9. ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 :

Conformément à l'Article L 1 612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition de Monsieur Alain DUGOU, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice précédent. Cette délibération permettra le règlement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif.

10. RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des rapports sur l'eau et l'assainissement 2022 soumis par Morlaix Communauté. Les rapports ont été transmis par mail aux élus le 06 novembre 2023.

Concernant le classement du système d'assainissement collectif en non conforme pour Carantec, tel qu'indiqué sur la carte page 22, il s'explique par des défaillances sur les postes de relèvement entraînant des déversements dans le milieu. Tant que les remises en état des réseaux ne seront pas terminées, ces risques existent. Le pourcentage des pertes sur le réseau d'eau potable passe de 26,6 % à 25,8 %.

En complément d'information, Madame la Maire détaille les montants des travaux réalisés ces trois dernières années par Morlaix Communauté sur la commune de Carantec :

- Réhabilitation du réservoir de Carantec : 280 000 €
- Suppression des branchements plomb T2 et T3 : 180. 925, 87 € HT
- Réhabilitation des réseaux avant aménagement de voirie rue Albert Louppe :
 - Eaux Pluviales : 165.247,00 € HT
 - Eaux Usées : 203.969,00 € HT
- Réhabilitation conduite AEP alimentant L'Ile Callot : 188.731, 50 € HT

Soit un total de 1 018 894 €.

11. Subvention : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023, Monsieur Alain DUIGOU invite le Conseil Municipal à donner son accord pour solliciter la DETR 2024 pour l'aménagement des abords de la salle du Kelenn dont le coût est estimé à 140 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter la DETR 2024 sur ce projet.

12. Demande de Co-financement pour les tables de tri à la cantine du collège :

La convention d'accueil des élèves de l'école maternelle et élémentaire de la commune au restaurant du collège des 2 baies, entrée en application le 1^{er} septembre 2021, prévoit un co-financement entre la commune, le Département et le collège pour le renouvellement ou l'acquisition du matériel, équipement, installation technique et mobilier à la cantine scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023, sur proposition de Monsieur Alain DUIGOU, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour financer la mise en place de tables de tri selon la méthode de calcul figurant dans la convention : le financement s'effectue au prorata du nombre de repas de l'année N-1, d'où une participation de la commune pour 29,52 %, ce qui représente 2 103,85 € de la facture d'un montant total de 7 126,86 € TTC.

13. Avenants au marché de rénovation de la salle du Kelenn

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023, sur proposition de Monsieur Alain DUIGOU, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser Madame la Maire à :

- Signer les avenants au marché de travaux de la rénovation de la salle du Kelenn avec les entreprises suivantes pour un montant total de 13 684,88 € HT soit 16 421,85 € TTC:

- + 11 560 € HT avec l'entreprise MOAL (Lot 3) pour le remplacement du bac acier par des ardoises
- - 2 053 € HT avec l'entreprise 4M (Lot 4) pour la suppression d'une porte,
- + 5 477,88 € HT avec l'entreprise LAPOUS (Lot 7) pour le remplacement d'un mur en parpaing,
- - 1 300 € HT avec l'entreprise LE COZ Peinture (Lot 10) pour la suppression des travaux sur main-courante,

- Dire que les crédits seront ouverts au BP 2024.

14. Assurance Dommage aux biens :

Monsieur Alain DUIGOU expose :

Le cabinet Pilliot et la compagnie VHV ALLGEMEINE ont dénoncé les contrats d'assurances dommages aux biens et responsabilité civile souscrits pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Les contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2023, une consultation a été lancée pour ces 2 lots.

Pour l'assurance Dommages aux biens, une seule offre a été reçue, celle de la compagnie Groupama, détaillée ci-dessous.

Lot N° 1 : Assurance Dommages aux biens et risques annexes : Compagnie GROUPAMA

ASSIETTE DE PRIME : Surface 16 886 m²

Agent Courtier Compagnie	Offre de base		NOTATION			
	Taux HT en €/m ²	Prime TTC /an en €	Qualité des clauses contractuelles /50	Tarifification /40	Capacité de gestion /10	TOTAL /100
Compagnie GROUPAMA	0,82	15 028,54	33,00	40,00	9,70	82,70

Sur le dernier contrat, le taux HT était de 0.4159 pour une prime d'environ 7 500 € TTC.

Sur proposition de Monsieur Alain DUIGOU, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir cette offre,
- Autorise Madame la Maire à signer le marché.

15. Assurance Responsabilité Civile

Monsieur Alain DUIGOU expose :

Dans le cadre de la procédure de consultation lancée sous forme de procédure adaptée aucune offre n'a été réceptionnée sur le lot 2 assurance Responsabilité et risques annexes. Comme l'y autorise le code de la commande publique une consultation a été lancée sous forme de procédure sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article 2 du code de la commande publique.

Les réponses des deux assureurs consultés devaient être déposées pour le 20 novembre 2023 à 12h. A l'issue de ce délai aucune offre n'a été réceptionnée. Des démarches ont donc été entreprises pour obtenir une offre de gré à gré.

En date du 14 décembre 2023 la SARL AB ASSUR / Cie MMA a présenté une proposition en séparant l'activité mouillage des autres activités.

- Le contrat en responsabilité civile de la commune est proposé pour un montant de 8 356 € TTC.
- Le contrat en responsabilité civile pour les mouillages, désigné RC Port de Carantec est proposé pour un montant de 8 100 € TTC.

Le cout total est de 16 456 € TTC. Le coût du contrat précédent était de 13 108.29 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Accepte l'offre de la SARL AB ASSUR/Cie MMA qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024
- Autorise Madame la Maire à signer le marché.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur François de GOESBRIAND pose la question de la mise en place du compostage obligatoire des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Alban LE ROUX répond qu'il n'y a pas eu d'information nouvelle de la part de Morlaix Communauté à ce sujet depuis la dernière commission Environnement. La possibilité de mettre en place un composteur gratuit par foyer a été évoquée.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON indique qu'un retard a été pris mais qu'il ne s'agit pas d'une volonté politique.

Monsieur Jean-Yves BRIANT confirme que le prochain comité syndical de Vigipol se tiendra à Carantec le samedi 23 mars 2024.

Agenda :

Le 19 janvier 2024 auront lieu les vœux aux agents : apéritif en mairie et repas au Petit Relais.

Prochains Conseils Municipaux :

Le 18 janvier à 20h30 : présentation des orientations budgétaires.

Le 22 février à 20h30 : vote du budget

Madame la Maire souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et rappelle les animations organisées dans la commune.